

Aucun autre avis ne sera expédié pour le deuxième versement.

Aucun reçu officiel ne sera émis. Veuillez conserver la partie supérieure de votre compte pour vos dossiers.

Des frais de gestion s'appliquent pour les chèques non honorés et les demandes de remboursement.

## MODES DE PAIEMENT

- Par Internet, sur le site de votre institution financière
  - Utiliser le numéro de référence de 20 chiffres débutant par 00437 qui est inscrit sur le compte
- Directement à votre institution financière
- Par la poste, par chèque(s) à l'ordre de « Centre de services scolaire des Affluents »
  - Poster à : CSSDA - Taxe scolaire  
Case postale 220  
Repentigny (Québec) J6A 8K1
  - Joindre les coupons originaux de la facture

**Aucun paiement ne peut être effectué au centre de services scolaire.**

Par souci environnemental, le centre de services scolaire a choisi d'utiliser cette année pour les contribuables concernés, les enveloppes de retour qui sont identifiées au nom de la Commission scolaire des Affluents.

## POUR NOUS JOINDRE

Par courriel : [taxation.scolaire@cssda.gouv.qc.ca](mailto:taxation.scolaire@cssda.gouv.qc.ca)

Par télécopieur : 450 492-3727

Par téléphone : 450 492-9400 et le poste correspondant à la municipalité où se trouve la propriété

Charlemagne	3523
L'Assomption	3526
L'Épiphanie	3523
Mascouche	3527
Repentigny	3525
St-Sulpice	3526
Terrebonne	3524

Les boîtes vocales n'acceptent aucun message en dehors des heures d'ouverture suivantes :

**Du 9 août au 10 septembre 2021**

entre 8 h 30 et 11 h 45 et entre 13 h et 16 h 15

**À tout autre moment de l'année**

entre 9 h 30 et 11 h 45 et entre 13 h et 14 h 30

Prendre note que les vendredis 6, 13 et 20 août 2021, nos bureaux seront fermés à compter de 12 h.

Agir  
ENSEMBLE

# TAXE SCOLAIRE 2021-2022

Centre  
de services scolaire  
des Affluents

Québec 

[cssda.gouv.qc.ca](http://cssda.gouv.qc.ca)

## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur,

La dernière année scolaire en aura été une marquée par la nouveauté pour le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA). En effet, au-delà de la pandémie qui a continué de bouleverser le quotidien au sein de l'ensemble de nos établissements scolaires et de nos services administratifs, c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'est officiellement entré en fonction le nouveau conseil d'administration du CSSDA, le 23 octobre 2020.

Je profite de l'occasion pour remercier et féliciter les 15 personnes qui ont été dûment désignées comme membres de notre premier conseil d'administration. Leur dévouement à la cause de l'éducation et l'expertise qu'elles apportent à notre organisation profitent à l'ensemble du CSSDA et démontre une fois de plus toute la pertinence d'agir ensemble pour la réussite de nos élèves.

Concernant le budget de fonctionnement 2021-2022 adopté le 21 juin, celui-ci est équilibré et prévoit des revenus totaux de 508 603 966 \$. De ce montant, 88 % provient des subventions gouvernementales, 6 % d'autres revenus et 6 % de taxe scolaire. Le taux de taxe scolaire a été fixé par le gouvernement à 0,1054 \$ par 100 \$ d'évaluation, soit le même taux que l'année dernière.

### Une organisation performante

Fait important à noter, le CSSDA réussit encore une fois à maintenir ses frais administratifs à moins de 3 % de son budget, ce qui représente un des plus bas taux parmi tous les organismes publics et parapublics au Québec.

Vous trouverez dans le présent dépliant des informations sur la façon dont sont utilisés les revenus de la taxe scolaire, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

En terminant, je tiens à souligner tout le travail réalisé par l'ensemble de nos 6 500 employés qui, malgré tous les bouleversements que nous vivons depuis près de 15 mois, demeurent mobilisés afin d'offrir à tous les élèves des services de qualité axés sur leur réussite.

### Continuons d'agir ensemble!

  
Isabelle Gélinas  
Directrice générale

### Les revenus de la taxe scolaire servent à :

- Offrir des services complémentaires à nos élèves;
- Entretien l'ensemble des bâtiments (scolaires et administratifs);
- Défrayer l'ensemble des coûts de consommation énergétique;
- Financer une part importante du transport scolaire;
- Mettre en place une équipe de gestion au sein de chaque établissement (direction, secrétariat et conciergerie);
- Offrir des services administratifs en soutien à nos établissements.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Le taux de taxe scolaire ainsi que le taux d'intérêt appliqué sur les soldes impayés, sont décrétés par le Gouvernement du Québec et publiés à la Gazette officielle du Québec;
- Chaque propriété bénéficie d'une exemption annuelle de base des premiers 25 000 \$ sur la valeur imposable uniformisée ajustée, telle que décrétée par le Gouvernement du Québec.

### POUR L'ANNÉE 2021-2022

- Le taux effectif de taxation est de 0,1054 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Le taux d'intérêt sur les soldes impayés est de 5 %.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Internet : [cssda.gouv.qc.ca](http://cssda.gouv.qc.ca)

Téléphone : 450 492-9400, poste 3

## MODALITÉS DE PAIEMENT

### Pour un compte inférieur à 300 \$

Un seul versement payable au plus tard le 9 septembre 2021.

### Pour un compte égal ou supérieur à 300 \$

Un premier versement payable au plus tard le 9 septembre 2021 et un deuxième versement payable au plus tard le 8 décembre 2021. Vous pouvez payer la totalité de votre compte à la date d'échéance du premier versement ou payer chaque versement à sa date d'échéance respective.